

Avant projet de loi sur la réforme de la loi électorale
par
Claudette Dionne
Gatineau

Membres de la commission spéciale sur la Loi électorale

Mon document comprend 5 parties.

A. Questions

1. Est-ce que le cahier couvre tous les amendements proposés à la loi électorale?
2. (Dans le cahier) 1.b «Le mode de scrutin peut donner priorité à la représentation des citoyens partageant des idées communes ou à la représentation des citoyens d'un territoire donné?» Est-ce que cela réfère aussi au rôle du député de liste?
3. Quel est : a). le rôle d'un député de liste en plus de siéger à l'Assemblée nationale?
b. Sur quel territoire est-ce qu'il exerce ses fonctions? dans la région/ au niveau national?
c. Quel est son lien avec l'électeur?

B. La représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles p.23

OUI aux deux mesures pour chaque groupe

C. Modalités d'exercice du droit de vote pp. 25-26-27

- allongement de la période de révision de la liste électorale NON
- mise en place de commissions de révision itinérantes OUI
- possibilité de transmettre une demande en révision par courrier OUI, par télécopieur, NON, par procédé électronique, NON
- possibilité de voter aux différents bureaux du directeur de scrutin tout au cours de la période électorale NON (20 jours est assez)
- le vote par correspondance accessible à tous les électeurs domiciliés au Québec OUI (pour certaines catégories de personnes : éloignées, âgées, malades)
- prolongation des heures du vote par anticipation NON
- élargissement du vote par anticipation itinérant aux résidences des personnes âgées du réseau privé OUI

En général, donner plus de moyens aux électeurs de voter sans ouvrir trop de possibilités de fraude.

page 26

- le dimanche comme jour de scrutin ABSOLUMENT NÉCESSAIRE
- vote électronique OUI mais pas par internet

page 27

- élections à date fixe aux 4 ans OUI
- liste électorale; quelles sont les dispositions facilitant l'inscription sur la liste ainsi que la révision?

La carte électorale

- abolition du pouvoir discrétionnaire de la commission de la représentation électorale
NON
- que toutes les circonscriptions regroupent à 15% près le même nombre d'électeurs inscrits. NON le garder à 25 %
- en basant ce calcul sur les projections démographiques plutôt que sur le nombre d'électeurs inscrits. NON

Tous ces sujets dans B. et C. pourraient être adoptés immédiatement

D. Autres suggestions :

- prévoir des bureaux de votation sur les campus étudiants pour encourager le vote des jeunes
- garantir l'égalité d'accès aux médias : temps d'antenne égal aux partis politiques; publication du programme des partis, même espace accordé aux différents partis.
- implanter **une carte numérisée d'électeur avec photo** pour éviter la fraude (Il y en a encore beaucoup.)
 - Les 2 cartes présentement exigées ne prouvent pas la citoyenneté et n'évitent pas la fraude.
 - La liste permanente a des failles.

E. Changements désirés dans l'avant projet :

- 2 votes sur le bulletin
- interdire la double candidature
- modifier le ratio des sièges : 2/3 1/3
- une liste nationale et non par district

F. Nécessité d'un référendum : Incontournable!

- Prendre le temps pour bien informer les électeurs. Démontrer les avantages et les désavantages de chaque option. C'est une décision trop importante. C'est tout un changement que le projet de loi propose.
- Nous n'avons pas à être les premiers au Canada à instaurer un nouveau mode de scrutin.
- C'est la façon la plus démocratique.
- La proportionnelle favorise l'émergence de gouvernements minoritaires ou de coalition qui créent des situations où les politiques ne se décident pas lors des élections, mais se négocient après les élections. C'est une pensée-y bien.
- Le référendum pourrait présenter un choix multiple pour favoriser un débat non partisan. Un choix à 3 ou 4 options incluant le statu quo.

Claudette Dionne